



# Fiche de données de sécurité

Date d'émission: 22/03/2017

Date de révision: 30/07/2018

## GALVA MAT en pot

Version: 6.1

Reference : 005805,055801

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: GALVA MAT en pot
Code du produit	: 005805,055801
Type de produit	: Peinture
Synonymes	: GALVA MAT
Groupe de produits	: Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle
Fonction ou catégorie d'utilisation	: Peintures et revêtements

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ITW SPRAYTEC  
5 bis rue Retrou  
92600 ASNIERES-sur-SEINE - FRANCE  
Tel. : 01 40 80 32 32 - Fax : 01.40.80.32.30  
e-mail : infods@itwpc.com - Internet : www.jelt.fr

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	: ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59, 24h sur 24, 7j sur 7 Centres antipoison et de toxicovigilance français : <a href="http://www.centres-antipoison.net">http://www.centres-antipoison.net</a>
--------------------------	---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) 1272/2008

Flam. Liq. 3	H226
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'information complémentaire disponible

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008

Pictogrammes de danger



GHS02

GHS09

Mention d'avertissement	: Attention
Composants dangereux	: Hydrocarbures aromatiques en C8; Poussière de zinc (stabilisée)
Mentions de danger	: H226 - Liquide et vapeurs inflammables. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	: P210 - Tenir à l'écart des surfaces chaudes, des flammes nues, des étincelles, de la chaleur. Ne pas fumer. P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P260 - Ne pas respirer les vapeurs, brouillards. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 - Porter un équipement de protection du visage, un équipement de protection des yeux,

# GALVA MAT en pot

## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) 1907/2006, modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Phrases EUH : des vêtements de protection, des gants de protection.  
: EUH208 - Contient Acides gras (C18) insaturés, trimères avec 9-octadécèn-1-amine (Z)(147900-93-4), Acides gras de tall oil, composés avec l'oléylamine(85711-55-3), 2-butanone oxime(96-29-7). Peut produire une réaction allergique.

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non déterminé.

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) 1272/2008
Poussière de zinc (stabilisée)	(N° CAS) 7440-66-6 (N° CE) 231-175-3 (N° Index) 030-002-00-7 (N° REACH) 01-2119467174-37	60 - 80	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Hydrocarbures aromatiques en C8	(N° CAS) 90989-38-1 (N° CE) 292-694-9 (N° Index) 648-010-00-X (N° REACH) 01-2119486136-34	1 - 10	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation:vapour), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304
Oxyde de zinc	(N° CAS) 1314-13-2 (N° CE) 215-222-5 (N° Index) 030-013-00-7 (N° REACH) 01-2119463881-32	1 - 10	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Hydrocarbures en C9, aromatiques	(N° CE) 918-668-5 (N° REACH) 01-2119455851-35	1 - 5	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 STOT SE 3, H335 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Xylène	(N° CAS) 1330-20-7 (N° CE) 215-535-7 (N° Index) 601-022-00-9 (N° REACH) 01-2119488216-32	1 - 5	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304
Acides gras (C18) insaturés, trimères avec 9-octadécèn-1-amine (Z)	(N° CAS) 147900-93-4 (N° CE) 604-612-4 (N° REACH) 01-2119971821-33	0,01 - 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Sens. 1, H317 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 2, H411
Acides gras de tall oil, composés avec l'oléylamine	(N° CAS) 85711-55-3 (N° CE) 288-315-1 (N° REACH) 01-2119974148-28	0,01 - 1	Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 STOT RE 2, H373
2-butanone oxime	(N° CAS) 96-29-7 (N° CE) 202-496-6 (N° Index) 616-014-00-0 (N° REACH) 01-2119539477-28	0,01 - 1	Carc. 2, H351 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317

Texte complet des phrases H: voir section 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Faire respirer de l'air frais. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas de malaise consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

# GALVA MAT en pot

## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) 1907/2006, modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Sable. Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.  
Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.  
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Évacuer la zone.  
Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Endiguer et contenir les fluides d'extinction.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Assurer une ventilation appropriée. Évacuer la zone. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.  
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.  
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.  
Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.  
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la section 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.  
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Ne pas respirer les vapeurs, brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Après utilisation bien fermer le couvercle.  
Température de manipulation : < 30 °C  
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément.

# GALVA MAT en pot

## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) 1907/2006, modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
Conditions de stockage	: Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
Matières incompatibles	: Sources de chaleur.
Température de stockage	: < 40 °C

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Hydrocarbures aromatiques en C8 (90989-38-1)		
France	Nom local	Xylène, isomères mixtes, purs
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	221 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (ppm)	50 ppm
France	VLE(mg/m <sup>3</sup> )	442 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (ppm)	100 ppm
France	Note (FR)	Valeurs réglementaires contraignantes; risque de pénétration percutanée
Oxyde de zinc (1314-13-2)		
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Xylène (1330-20-7)		
France	Nom local	Xylène, isomères mixtes, purs
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	221 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (ppm)	50 ppm
France	VLE(mg/m <sup>3</sup> )	442 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (ppm)	100 ppm
France	Note (FR)	Valeurs réglementaires contraignantes; risque de pénétration percutanée
2-butanone oxime (96-29-7)		
France	VME (ppm)	3 ppm (préconisé par certains fabricants)
France	VLE (ppm)	10 ppm (préconisé par certains fabricants)

Poussière de zinc (stabilisée) (7440-66-6)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Long terme - effets systémiques, inhalation	5
Hydrocarbures aromatiques en C8 (90989-38-1)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	289 mg/m <sup>3</sup>
Aiguë - effets locaux, inhalation	289 mg/m <sup>3</sup>
Long terme - effets systémiques, cutanés	180 mg/kg de poids corporel/jour
Long terme - effets systémiques, inhalation	77 mg/m <sup>3</sup>
Long terme - effets locaux, inhalation	77 mg/m <sup>3</sup>
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	174 mg/m <sup>3</sup>
Aiguë - effets locaux, inhalation	174 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, orale	1,6 mg/kg de poids corporel/jour
Long terme - effets systémiques, inhalation	14,8 mg/m <sup>3</sup>
Long terme - effets systémiques, cutanés	108 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC (eau douce)	0,327 mg/l
PNEC (eau de mer)	0,327 mg/l
PNEC (intermittente, eau douce)	0,327 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	12,46 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	12,46 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	2,31 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC (station d'épuration)	6,58 mg/l

# GALVA MAT en pot

## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) 1907/2006, modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>Contrôles techniques appropriés</b>	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter toute exposition inutile . Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.
<b>Vêtements de protection</b>	: Porter un vêtement de protection adapté aux conditions opératoires spécifiques, conforme aux normes EN 943, EN 14605 et EN ISO 13982.
<b>Protection des mains</b>	: Porter des gants résistant aux substances figurant en section 3 de cette FDS, conformément à la norme EN 374, En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants ,Gants en caoutchouc fluoré (type VITON),Gants en laminé multicouches (type Silvershield 4H),Adapter leur épaisseur aux conditions opératoires,Au besoin, demander notre document "Consignes d'utilisation des gants".
<b>Protection oculaire</b>	: Lunettes anti-éclaboussures, conformes à la norme EN 166.
<b>Protection des voies respiratoires</b>	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié, Masque à gaz conforme à l'EN 14387, équipé de filtre ou de cartouche de type ,A - Composés organiques à point d'ébullition élevé, >65°C (marron)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Aucune donnée disponible
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 25°C (estimé)
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité	: 2,948
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV calculée	419 g/l
Valeur limite européenne de COV (Directive 2004/42/CE - Annexe II-Partie A)	: Sous-catégorie A/i(PS) : Revêtements monocomposants à fonction spéciale. Dans sa forme prêt à l'emploi : 500g/l maximum.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

### 10.2. Stabilité chimique

Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. Stable dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en utilisation normale.

### 10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Surchauffe. Rayons directs du soleil. Chaleur. Etincelles. Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

# GALVA MAT en pot

## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) 1907/2006, modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune, à notre connaissance.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Hydrocarbures aromatiques en C8 (90989-38-1)	
DL50 orale rat	3523 mg/kg
DL50 cutanée lapin	12126 mg/kg
CL50 inhalation rat (Vapeurs)	27,124 mg/l/4h

Hydrocarbures en C9, aromatiques	
DL50 orale rat	8400 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (Vapeurs)	3400 ppm

Oxyde de zinc (1314-13-2)	
DL50 orale rat	> 15000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière)	> 5,7 mg/l/4h

Xylène (1330-20-7)	
DL50 orale rat	3523 mg/kg
DL50 cutanée lapin	12126 mg/kg
CL50 inhalation rat (Vapeurs)	27,124 mg/l/4h

2-butanone oxime (96-29-7)	
DL50 orale rat	2326 mg/kg
DL50 cutanée lapin	1001 - 1800 mg/kg
CL50 inhalation rat (Vapeurs)	20 mg/l/4h Source : INRS

Acides gras (C18) insaturés, trimères avec 9-octadécène-1-amine (Z) (147900-93-4)	
DL50 orale rat	> 1570 mg/kg

Acides gras de tall oil, composés avec l'oléylamine (85711-55-3)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagenicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

### GALVA MAT en pot

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Hydrocarbures aromatiques en C8 (90989-38-1)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	250 mg/kg de poids corporel/jour
NOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	4,35 mg/l

Xylène (1330-20-7)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	250 mg/kg de poids corporel/jour
NOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	4,35 mg/l

Acides gras (C18) insaturés, trimères avec 9-octadécène-1-amine (Z) (147900-93-4)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	7,1 mg/kg de poids corporel/jour Méthode : OCDE ligne directrice 422

Acides gras de tall oil, composés avec l'oléylamine (85711-55-3)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	7,1 mg/kg de poids corporel/jour Méthode : OCDE ligne directrice 422

Danger par aspiration : Non classé

# GALVA MAT en pot

## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) 1907/2006, modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - eau	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Toxicité aquatique aiguë	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Hydrocarbures aromatiques en C8 (90989-38-1)	
CL50 Poisson (96h)	2,6 Oncorhynchus mykiss
CL50 autres organismes aquatiques	3,82 mg/l Gammarus lacustris, 48h
CE50 Daphnia magna (48h)	1 mg/l
ErC50 Algues (72h)	2,2 mg/l Selenastrum capricornutum, Statique
NOEC chronique poisson	> 1,3 mg/l Oncorhynchus mykiss, Eau douce, 56j
NOEC chronique crustacé	1,57 mg/l Daphnia magna, Eau douce, 21j
NOEC chronique algues	0,44 mg/l Source : ECHA
Hydrocarbures en C9, aromatiques	
CL50 Poisson (96h)	9,22 mg/l Oncorhynchus mykiss
CE50 Daphnia magna (48h)	6,14 mg/l
ErC50 Algues (72h)	2,6 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata
Oxyde de zinc (1314-13-2)	
CE50 Daphnia magna (48h)	0,67 mg/l
ErC50 Algues (72h)	0,21 mg/l
Xylène (1330-20-7)	
CL50 Poisson (96h)	2,6 Oncorhynchus mykiss
CL50 autres organismes aquatiques	3,82 mg/l Gammarus lacustris, 48h
CE50 Daphnia magna (48h)	1 mg/l
ErC50 Algues (72h)	2,2 mg/l Selenastrum capricornutum, Statique
NOEC chronique poisson	> 1,3 mg/l Oncorhynchus mykiss, Eau douce, 56j
NOEC chronique crustacé	1,57 mg/l Daphnia magna, Eau douce, 21j
NOEC chronique algues	0,44 mg/l Source : ECHA
2-butanone oxime (96-29-7)	
CL50 Poisson (96h)	48 mg/l
CE50 Daphnia magna (48h)	750 mg/l
Acides gras (C18) insaturés, trimères avec 9-octadécène-1-amine (Z) (147900-93-4)	
ErC50 Algues (72h)	7,89 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata, Statique
Acides gras de tall oil, composés avec l'oléylamine (85711-55-3)	
CE50 Daphnia magna (48h)	15,2 mg/l Statique
ErC50 Algues (72h)	7,43 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC (chronique)	150 mg/l Leuciscus idus, Statique, 48h

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

GALVA MAT en pot	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
Hydrocarbures aromatiques en C8 (90989-38-1)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. Non établi.
Biodégradation	87,8 % 28j
Hydrocarbures en C9, aromatiques	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
Biodégradation	78 % 28j
Xylène (1330-20-7)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. Non établi.
Biodégradation	87,8 % 28j
Acides gras (C18) insaturés, trimères avec 9-octadécène-1-amine (Z) (147900-93-4)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
Acides gras de tall oil, composés avec l'oléylamine (85711-55-3)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	87 % 28j

# GALVA MAT en pot

## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) 1907/2006, modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Hydrocarbures aromatiques en C8 (90989-38-1)</b>	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	25,9
Log Kow	3,16 (3,12 - 3,2) Source : littérature
Potentiel de bioaccumulation	Considéré non bioaccumulable. Non établi.
<b>Hydrocarbures en C9, aromatiques</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
<b>Xylène (1330-20-7)</b>	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	25,9
Log Kow	3,16 (3,12 - 3,2) Source : littérature
Potentiel de bioaccumulation	Considéré non bioaccumulable. Non établi.
<b>2-butanone oxime (96-29-7)</b>	
Log Pow	0,63
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.
<b>Acides gras (C18) insaturés, trimères avec 9-octadécèn-1-amine (Z) (147900-93-4)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
<b>Acides gras de tall oil, composés avec l'oléylamine (85711-55-3)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>GALVA MAT en pot</b>	
Ecologie - sol	Non établi.
<b>Hydrocarbures aromatiques en C8 (90989-38-1)</b>	
Log Koc	2,73
Ecologie - sol	Non établi.
<b>Hydrocarbures en C9, aromatiques</b>	
Ecologie - sol	Non établi.
<b>Oxyde de zinc (1314-13-2)</b>	
Log Koc	2,2
<b>Xylène (1330-20-7)</b>	
Log Koc	2,73
Ecologie - sol	Faible adsorption. Non établi.
<b>2-butanone oxime (96-29-7)</b>	
Ecologie - sol	Non établi.
<b>Acides gras (C18) insaturés, trimères avec 9-octadécèn-1-amine (Z) (147900-93-4)</b>	
Ecologie - sol	Non établi.
<b>Acides gras de tall oil, composés avec l'oléylamine (85711-55-3)</b>	
Ecologie - sol	Non établi.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

<b>GALVA MAT en pot</b>	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	
Composant	
Hydrocarbures aromatiques en C8 (90989-38-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Hydrocarbures en C9, aromatiques ()	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Acides gras (C18) insaturés, trimères avec 9-octadécèn-1-amine (Z) (147900-93-4)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Acides gras de tall oil, composés avec l'oléylamine (85711-55-3)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
2-butanone oxime (96-29-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.



# GALVA MAT en pot

## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) 1907/2006, modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
- Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Les emballages non nettoyés doivent être considérés comme des produits dangereux, au même titre que le produit qu'ils contiennent.
- Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU : 1263

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport : Peinture  
Description document de transport : UN 1263 Peinture, 3, III, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR) : 3  
Code de classification (ADR) : F1  
Classe (IATA) : 3  
Classe (IMDG) : 3  
Classe (ADN) : 3  
Code de classification (ADN) : F1  
Étiquettes de danger : 3



#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui  
MPo : Oui

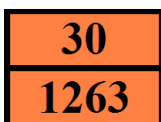


Autres informations : Pas d'information supplémentaire disponible.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 30  
Code de classification (ADR) : F1  
Panneaux oranges :



Dispositions spéciales (ADR) : 163, 640E, 650, 367  
Catégorie de transport (ADR) : 3  
Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D/E  
Quantités limitées (ADR) : 5l  
Quantités exceptées (ADR) : E1  
Code EAC : •3YE

##### 14.6.2. Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 163, 223, 955, 367  
Quantités limitées (IMDG) : 5 L

# GALVA MAT en pot

## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) 1907/2006, modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Quantités exceptées (IMDG)	: E1
Instructions d'emballage (IMDG)	: P001, LP01
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	: PP1
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	: T2
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP1, TP29
N° FS (Feu)	: F-E
N° FS (Déversement)	: S-E
Catégorie de chargement (IMDG)	: A
Propriétés et observations (IMDG)	: La miscibilité dans l'eau dépend de la composition.

### 14.6.3. Transport aérien

Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 366
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 220L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 355
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y344
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 10L
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 60L
Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Dispositions spéciales (IATA)	: A3, A72, A192
Code ERG (IATA)	: 3L

### 14.6.4. Transport par voie fluviale

Dispositions spéciales (ADN)	: 163, 367, 640E, 650
Quantités limitées (ADN)	: 5 L
Quantités exceptées (ADN)	: E1
Équipement exigé (ADN)	: PP, EX, A
Ventilation (ADN)	: VE01
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 0
Transport interdit (ADN)	: Non

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non déterminé.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

##### France

**Maladies professionnelles** : RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

N° ICPE	Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1 (H400 ou H410)		

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) 1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP), modifiant le RÈGLEMENT (CE) 1907/2006 (REACH).

Autres informations : Aucun(e).

# GALVA MAT en pot

## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) 1907/2006, modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Textes des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation:vapour)	Toxicité aiguë (inhalation:vapeur) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient Acides gras (C18) insaturés, trimères avec 9-octadécèn-1-amine (Z)(147900-93-4), Acides gras de tall oil, composés avec l'oléylamine(85711-55-3), 2-butanone oxime(96-29-7). Peut produire une réaction allergique.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

# **GALVA MAT en pot**

## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) 1907/2006, modifié par le Règlement (UE) 2015/830

---

# **Annexe à la Fiche de Données de Sécurité**

Table des matières de l'annexe